



Assemblée générale

Soixante-deuxième session

35^e séance plénière

Jeudi 25 octobre 2007, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kerim (ex-République yougoslave de Macédoine)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 53 de l'ordre du jour (suite)

Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement

b) Dialogue de haut niveau sur l'application des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement

Rapports du Secrétaire général (A/62/190 et A/62/217)

Note du Secrétaire général (A/62/271)

Résumé établi par le Président du Conseil économique et social (A/62/76-E/2007/155 et A/62/76/Corr.1-E/2007/155/Corr.1)

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Byrganym Aitmova, chef de la délégation kazakhe.

M^{me} Aitmova (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je tâcherai d'être brève aujourd'hui car je sais que nous sommes très fatigués après avoir tenté hier d'achever nos débats.

Le développement économique et social est une question qui concerne l'humanité tout entière. La mondialisation est un phénomène contemporain qui, d'une part, accélère les processus économiques,

ouvrant ainsi des perspectives de développement économique et social à tous les pays, tandis que, d'autre part, il met encore plus clairement en relief le fossé entre pays pauvres et pays riches. Cet écart, si l'on n'y prête pas attention ou si l'on y est indifférent, risque de se transformer en un obstacle et une menace à la paix et à la stabilité mondiales.

Le Consensus de Monterrey a défini les grandes lignes des politiques nécessaires, aux échelons national et international, à la réalisation des objectifs de développement internationalement convenus. Il a reconnu que l'accroissement des flux financiers est essentiel à la réalisation de ces objectifs.

Le Kazakhstan convient sans réserve que des stratégies de développement conçues et contrôlées par le pays, une marge de manœuvre appropriée, une cohérence et une coordination d'ensemble plus importantes, y compris une coordination entre donateurs et bénéficiaires, la création d'emplois et un appui accru en faveur de la croissance du secteur privé sont autant d'éléments critiques pour la réalisation des objectifs de développement convenus. Dans ce contexte, la bonne gouvernance, en particulier le renforcement de la transparence et la lutte contre la corruption, joue également un rôle important.

Nous sommes convaincus que le renforcement du commerce international constitue lui aussi un facteur important du financement du développement. La mise en place d'un système commercial multilatéral libéral

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



stimulera considérablement le développement et produira des bénéfices dont tous les pays pourront tirer profit.

Le Kazakhstan est déterminé à s'acquitter de ses obligations en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, et il s'emploie inlassablement à mettre en œuvre une stratégie de développement à long terme appelée « Kazakhstan-2030 ». Le principal objectif du Kazakhstan en matière de politique économique est de faire en sorte que notre pays rejoigne les rangs des économies les plus compétitives. À cette fin, nous mettons à exécution des programmes industriels innovants en vue de diversifier l'économie, d'accroître la production de biens et de services à valeur ajoutée, et de poser les fondations d'une économie tertiaire de haute technologie.

Le Kazakhstan a considérablement amélioré sa gestion budgétaire et macroéconomique. Dans notre pays, nous avons créé un environnement financier économique qui correspond aux normes d'un marché développé. En outre, ces dernières années, la République du Kazakhstan investit massivement dans les économies d'autres pays en développement par des voies multilatérales et bilatérales. À cet égard, l'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce aidera les efforts du Kazakhstan. Il est important pour nous que cela se fasse dans des termes équitables et non discriminatoires.

En tant que pays continental, le Kazakhstan est convaincu qu'il importe de prendre en considération les intérêts des pays en développement sans littoral dans le renforcement des capacités de transport en transit, la promotion du commerce et l'accès aux marchés internationaux. Cette année est particulièrement importante pour le Programme d'action d'Almaty. Le moment est venu de passer en revue les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ce Programme.

Le Kazakhstan espère que le succès de cette réunion facilitera la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, ainsi que la préparation de la conférence de Doha prévue pour la fin de 2008.

Afin que les engagements à long terme pris à la Conférence de Monterrey continuent d'être mis en œuvre, il faut améliorer la coopération entre les gouvernements, les organisations internationales, le secteur privé et le secteur des organisations non gouvernementales dans le cadre du programme

convenu pour la Conférence. Dans ce contexte, le système des Nations Unies et, notamment, le Conseil économique et social ont un rôle important à jouer, tout particulièrement dans le suivi et la coordination du processus de mise en œuvre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie les représentants de l'Albanie, du Suriname et du Tadjikistan, ainsi que l'observateur de l'Union interparlementaire d'avoir accepté de bonne grâce de ne pas prendre la parole ce matin. Je demande au Secrétariat de bien vouloir distribuer leurs déclarations au cours de la présente séance.

Organisation des travaux

Le Président (*parle en anglais*) : J'aimerais faire une annonce concernant le point 71 de l'ordre du jour, « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale », et le point 72, « Aide aux survivants du génocide de 1994 au Rwanda, en particulier aux orphelins, aux veuves et aux victimes de violences sexuelles ». J'ai demandé à S. E. M. Jean-Marc Hoscheit, Représentant permanent du Luxembourg, d'être le coordonnateur des consultations officieuses sur les projets de résolution présentés au titre des points 71 et 72, ce qu'il a gracieusement accepté.

Je demanderais aux délégations qui ont l'intention de présenter des projets de résolutions au titre des points 71 et 72 de l'ordre du jour de le faire le plus tôt possible, afin de laisser assez de temps aux négociations, si nécessaire, pour parvenir à un consensus sur les projets de résolution. Les représentants sont priés de consulter le journal pour s'informer de la date, de l'heure et du lieu de la première réunion des consultations officieuses portant sur ces deux points.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au chef de la délégation jamaïcaine, S. E. M. Raymond Wolfe.

M. Wolfe (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Permettez-moi d'indiquer tout d'abord que la Jamaïque désire s'associer à la déclaration faite par le Pakistan au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Les rapports du Secrétaire général dont nous sommes saisis font état d'une amélioration générale des prestations des pays en développement et de

résultats inégaux s'agissant des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey. Il est donc important lorsque nous lisons ces rapports de ne pas oublier la diversité des besoins des pays en développement et leur extrême vulnérabilité à l'instabilité économique et financière, à l'augmentation du prix des produits de base et aux catastrophes naturelles.

Pour ce qui est du cadre général, nous estimons que le point de départ de nos délibérations devrait être la reconnaissance du fait que l'action menée sur le plan national et les initiatives internationales se renforcent mutuellement. Un large cadre de référence regroupant l'état de droit, de bonnes politiques économiques et des institutions démocratiques efficaces et participatives comporte des objectifs qui ne se limitent pas à l'action nationale mais s'étendent aux initiatives proposées au plan mondial et sont un aspect déterminant du fonctionnement efficace de l'économie mondiale. Nous espérons donc qu'il sera dûment tenu compte du caractère dynamique de ces interactions pendant nos discussions, s'agissant notamment de la place et de la participation effective des pays en développement dans la gouvernance économique mondiale.

Pour ce qui est des efforts nationaux, la Jamaïque accepte l'idée que chaque pays est responsable au premier chef de son propre développement. C'est d'ailleurs un objectif qu'elle poursuit sans relâche. Le Gouvernement jamaïcain continue aussi d'accorder une attention particulière à la promotion du commerce et de l'investissement, en tant que moteurs de la croissance et du développement dans le contexte de la création d'emplois, de l'élimination de la pauvreté et de l'amélioration générale du niveau de vie du peuple jamaïcain.

Nous estimons donc intéressantes les recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général (A/62/217) qui ont trait à la mobilisation des ressources financières nationales pour le développement afin d'assurer aux pays en développement l'environnement porteur leur permettant d'attirer des investissements privés. Nous sommes aussi d'avis que le cadre réglementaire nécessaire doit être mis en place et sommes convaincus du rôle important que les banques de développement nationales peuvent jouer à cet égard, notamment en proposant des moyens de financement aux petites et moyennes entreprises. Sur ce dernier point et compte tenu de notre propre expérience, nous voulons souligner qu'il existe un besoin urgent d'assistance

technique et de partenariats novateurs entre le secteur public et le secteur privé en vue de renforcer l'accès des petites et moyennes entreprises au financement.

Le Gouvernement coopère également avec la communauté jamaïcaine à l'étranger pour étudier le meilleur moyen de bâtir des partenariats et de soutenir des initiatives visant à améliorer le bien-être des populations locales. C'est une démarche importante pour nous car elle ne se limite pas aux seuls envois de fonds, qui donnent une perspective plutôt biaisée selon nous, mais répond à une réelle vision d'ensemble pour le développement du pays.

Dans le même temps, nos efforts ne peuvent aboutir que s'ils s'inscrivent dans un environnement mondial économique qui favorise la croissance et reçoivent l'appui indispensable de nos partenaires parmi les pays développés. Une telle démarche est nécessaire si l'on veut que les objectifs, plans et stratégies de développement à long terme soient atteints. C'est indispensable pour des pays comme la Jamaïque qui bien qu'étant classés parmi les pays à revenus intermédiaires, sont particulièrement exposés aux catastrophes naturelles, sont très endettés et ont un accès limité aux marchés de capitaux mondiaux, et dont les ressources et les capacités de diversifier leur production et leurs exportations sont limitées.

Dans ce contexte, nous nous félicitons que le Secrétaire général préconise dans son rapport (A/62/217) d'élargir les flux d'investissements étrangers directs (IED) à un plus grand ensemble de pays, notamment aux pays les moins avancés (PMA), aux pays en développement sans littoral et aux petits pays insulaires en développement. Nous souhaitons aussi réitérer que les flux d'IED doivent répondre plus directement aux efforts de réforme entrepris dans les pays en développement. Nous estimons avisée la recommandation du Secrétaire général selon laquelle les institutions financières multilatérales doivent adapter la gamme de produits et de services qu'elles proposent afin de répondre à l'évolution des besoins des pays à revenus faibles et intermédiaires.

Il importe également que les flux d'aide publique au développement (APD) soient prévisibles et stables, car l'APD reste indispensable pour atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Nous pensons que les discussions menées dans le cadre du Forum pour la coopération en matière de développement relevant du

Conseil économique et social, peut consolider les progrès à cet égard.

En ce qui concerne la dette, nous voudrions mettre l'accent sur la nécessité d'une approche renouvelée et vigoureuse du règlement du problème de la dette extérieure des pays en développement, y compris les pays en développement à revenus intermédiaires.

Sur la question du commerce, je souhaite réitérer que ma délégation entend que le développement reste au cœur du cycle de négociations commerciales de Doha, et que le principe du traitement spécial et différencié soit dûment pris en considération.

Enfin, nous restons fermement convaincus du rôle essentiel que l'ONU peut jouer pour faire progresser la mise en œuvre du Consensus de Monterrey. Nous pensons que cette responsabilité peut évoluer grâce à une collaboration et à une coopération accrues avec les institutions de Bretton Woods et avec l'Organisation mondiale du commerce, notamment dans le cadre de la réunion annuelle de printemps du Conseil économique et social avec ces organisations et avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Nous avons par ailleurs conscience et reconnaissons qu'il faut faire davantage pour renforcer la mise en œuvre du Consensus et que le Conseil économique et social, désormais renforcé grâce au Forum pour la coopération en matière de développement, est mieux placé pour remplir cette responsabilité. C'est pourquoi la Jamaïque souhaite réitérer que nos délibérations sur le meilleur moyen de renforcer le processus d'examen ne doivent pas perdre de vue que de nombreux forums ont déjà été créés à cette fin, de manière à éviter tout chevauchement fortuit des initiatives et des mécanismes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au chef de la délégation du Soudan, S. E. M. Ahmed Mekki Ahmed.

M. Ahmed (Soudan) (*parle en anglais*) : Au nom de ma délégation, j'aimerais vous féliciter d'avoir organisé fort opportunément ce Dialogue de haut niveau sur le financement du développement. Nous sommes convaincus que sous votre conduite diligente et capable, nos délibérations aboutiront à des résultats fructueux.

Ma délégation aligne sa déclaration avec celle du représentant du Pakistan, parlant au nom du Groupe

des 77 et de la Chine, et avec la déclaration que le représentant du Bénin a faite au nom du Groupe des États d'Afrique, ainsi qu'avec la déclaration du Bangladesh au nom des pays les moins avancés.

J'aimerais adresser les remerciements de ma délégation au Secrétaire général pour ses rapports très complets sur la question à l'examen. Ma délégation attache une importance particulière à cette réunion dont elle reconnaît le rôle essentiel pour préparer la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, qui se tiendra en 2008 à Doha.

Nous espérons que la Conférence, qui fera le point des réalisations cinq ans après l'adoption du Consensus de Monterrey, abordera aussi les meilleurs moyens d'en consolider la mise en œuvre alors que nous évoluons dans un environnement mondial fluide chargé aussi bien de possibilités que de défis.

Le Consensus de Monterrey repose sur le principe du partenariat et d'une série d'engagements pris à la fois par les pays en développement et les pays développés. Le Secrétaire général, dans son analyse, fait état d'un bilan assez inégal et indique que si dans certains domaines, des progrès considérables ont été réalisés, on n'a enregistré dans d'autres que des progrès modestes, une stagnation voire un recul.

Nous rappelons qu'en 2002, les membres du Comité d'aide au développement ont promis avant et pendant la Conférence internationale de Monterrey sur le financement du développement, d'accroître leur aide d'ici à 2006 par rapport au niveau de 2000. Si certains l'ont fait, d'autres n'ont pas tenu leurs promesses, et le montant total de l'aide publique au développement (APD) a baissé de 5,1 % pour s'élever à environ 103,9 milliards de dollars en 2006, ce qui représente 0,3 % du revenu national brut et un niveau inférieur à l'objectif convenu à l'échelon international selon lequel l'APD devait représenter 0,7 % du revenu national brut.

Les promesses des donateurs de doubler l'aide à l'Afrique, continent qui est la traîne en ce qui concerne la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), n'ont pas été tenues. Bien que les données préliminaires montrent que l'APD bilatérale nette a augmenté de 23 %, l'essentiel de l'augmentation est dû à l'allègement de la dette accordé à un ou plusieurs pays,

et en fait, on s'attend à une nouvelle baisse de l'APD en 2007.

Dans mon propre pays, le Soudan, l'APD baisse depuis le début des années 90. Au cours de la période 1989-1995, l'APD au Soudan a été en moyenne de 22,2 dollars par habitant, alors qu'en 1982, elle s'élevait à 31 dollars. En 1990, elle était de 29 dollars et elle a baissé depuis, en raison de sanctions unilatérales injustes imposées au Soudan depuis le début des années 90. Nous notons également que, si l'aide humanitaire au Soudan a augmenté par habitant, l'APD a diminué nettement au cours de cette période. La baisse de l'APD est un problème majeur qui doit être souligné, car l'engagement des pays développés d'aider les pays en développement est vital, si l'on veut réaliser les OMD d'ici à 2015.

Malgré ces graves défis et contraintes, le Soudan a continué à mettre en œuvre des politiques de réformes macroéconomiques et microéconomiques qui ont fait baisser le niveau d'inflation, qui était de 130 % dans les années 90, à moins de 10 % depuis 2000. Une plus grande attention est actuellement accordée à la partie la plus vulnérable de la population afin d'améliorer la qualité de vie des plus démunis. Le Soudan a mis en place un fonds de développement communautaire pour faciliter l'accès des pauvres au microcrédit et pour leur permettre de produire leur alimentation et de générer des revenus.

Un projet visant à élargir le secteur du microfinancement au Soudan, commanditée par la banque centrale du pays, a été mis en place pour reconnaître le rôle important que le microfinancement joue dans la mobilisation des ressources pour le développement économique du pays, notamment pour éliminer la pauvreté. L'objectif principal de cette stratégie est de faciliter l'accès des pauvres aux services financiers, dans les zones rurales, semi-urbaines et urbaines, en élargissant et en développant le secteur du microfinancement à moindre coût, en faisant place aux femmes et de manière durable.

Grâce aux amendement favorables de la loi sur l'investissement, et à la suite des accords de paix, un climat favorable à l'investissement s'est instauré, et un volume considérable d'investissement étranger direct est actuellement attiré dans de nombreux secteurs, en particulier dans l'agriculture, les ressources animales, l'énergie et les industries légères.

Il faut souligner que tous ces efforts sont gênés par l'énorme dette extérieure du pays, qui représente

plus de 27 milliards de dollars, dont les 50 % sont constitués par les arriérés accumulés. Le problème de la dette extérieure du Soudan continue à limiter l'accès du pays au financement extérieur du développement. Le Gouvernement se préoccupe de voir que, depuis sept ans qu'il met en œuvre avec succès des programmes successifs suivis par le personnel, il n'a pas bénéficié d'initiatives d'allègement de la dette.

En ce qui concerne le commerce international, il faut développer un partenariat mondial solide pour le développement afin de garantir un système commercial et financier ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire. Les besoins particuliers des pays les moins avancés doivent être pris en compte afin que leurs produits accèdent facilement au marché en franchise de droit et sans contingentement.

En ce qui concerne la coopération Sud-Sud, le Soudan est fermement convaincu qu'il importe d'utiliser la complémentarité et la proximité géographique face à la mondialisation rapide, dont les bénéfices n'ont pas été partagés équitablement, afin de nouer des relations économiques fortes et croissantes entre les pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine.

Dans le cadre du renforcement de la coopération Sud-Sud visant à renforcer les partenariats économiques, et dans le contexte de l'Accord de Cotonou, le Soudan a accueilli en décembre 2006 une réunion au sommet du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique pour accélérer le processus de finalisation des négociations sur les accords de partenariat économique aussi rapidement que possible, et nous poursuivrons cet effort pendant toute la période de la présidence, jusqu'en décembre 2008.

Pour terminer, si le Consensus de Monterrey a mis en évidence le rôle des conditions internes pour mobiliser les ressources, le rôle de l'aide internationale demeure un élément crucial et nous espérons poursuivre l'examen de ces questions et œuvrer dans ce sens à la conférence de Doha l'année prochaine.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Paul Badji, Chef de la délégation du Sénégal.

M. Badji (Sénégal) (*parle en français*): Cette intervention aurait dû être faite avant-hier par M. Cheikh Tidiane Gadio, Ministre des affaires étrangères du Sénégal, qui, appelé par les devoirs de sa charge a dû quitter New York. Il m'a demandé de faire

cette intervention en son nom. J'en délivre ce matin la version résumée.

« Je voudrais partager avec vous quelques notes que j'ai relevées en parcourant les rapports de qualité qui nous ont été soumis par notre Secrétaire général, S. E. Ban Ki-moon, sous les cotes documents A/62/190 et A/62/217. Ces notes portent sur les principales sources de financement du développement que sont l'investissement étranger direct, le commerce, l'aide publique au développement (APD) et la dette.

Aussi, les rapports nous renseignent que, pour l'ensemble des pays en développement, l'investissement étranger direct est passé de 18 % à 48 % de l'apport financier total entre 1970 et 2006, mais que l'on note une forte concentration de ces investissements au niveau de certaines régions, ainsi qu'une grande disparité entre pays d'une même région. Cela est particulièrement vrai pour l'Afrique subsaharienne.

S'agissant du commerce international, les rapports soulignent que les pays en développement se heurtent toujours à de graves limitations dans l'accès aux marchés des pays développés et que les engagements pris en faveur d'une libéralisation du commerce des services, en vertu de l'Accord général sur le commerce des services, se sont révélés avoir une portée limitée.

Pour ce qui est de l'aide publique au développement, la situation n'est guère plus reluisante. Selon le Secrétaire général, malgré une augmentation de 27 à 73 milliards de dollars en moyenne annuelle entre 1980 et 2005, nous sommes encore loin de l'objectif de 0,7 % du PNB. Il s'y ajoute, poursuit-il, que, selon les premières estimations, les flux de l'aide publique au développement ont légèrement baissé en 2006 et qu'ils cesseront pratiquement d'augmenter en 2007, selon les projections. Sur la même lancée, le Secrétaire général nous fait remarquer, concernant la dette extérieure, que les allègements accordés n'ont eu qu'un impact limité car, pour la plupart, ils ont été appliqués à des stocks de dette qui, de toute façon, auraient été difficiles, voire impossibles à rembourser, en plus du fait que les mesures d'allègement de la dette, aussi salutaires qu'elles puissent être, ne constituent pas une condition suffisante pour assurer la viabilité de l'encours de la dette.

Les constats que voilà, assez éloquents quant aux limites des quatre principales sources de financement du développement, justifient les faibles résultats que nous avons enregistrés depuis 2002. Les promesses de Monterrey ne seront donc tenues que si, en plus de la concrétisation des engagements d'alors, nous nous employons à trouver des instruments de mobilisation de ressources supplémentaires, lesquels instruments viendraient compléter les quatre sources principales dont je viens de parler.

C'est à cet exercice que le Groupe pilote sur les contributions de solidarité en faveur du développement, s'est attelé depuis sa création en 2006. Ce Groupe, qui comprend aujourd'hui 54 pays membres, s'est fixé comme principal objectif de contribuer à l'identification, à l'expérimentation sur une base pilote et à la diffusion de projets de financements innovants du développement. Parmi les nouveaux mécanismes potentiels identifiés par le Groupe, on peut citer, entre autres, la Facilité internationale d'achat de médicaments, la contribution sur les billets d'avion et le Fonds de solidarité numérique.

Je voudrais saisir cette occasion pour rappeler que le Fonds de solidarité numérique, qui est une initiative du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, est reconnu comme étant un instrument privilégié de lutte contre la pauvreté et a été endossé par toute la communauté des nations lors du Sommet mondial sur la société de l'information. Il a fait la proposition du « 1 % de solidarité numérique », appelée Principe de Genève, dont la mise en œuvre nous semble essentielle si nous voulons réduire la fracture numérique dans les pays en développement et particulièrement en Afrique.

Ce principe consiste à proposer à toute entreprise adjudicataire d'un marché public de verser 1 % du montant de ce marché au Fonds de solidarité numérique en guise de contribution contre la fracture numérique. Aussi bien les administrations nationales que les collectivités locales peuvent appliquer le Principe de Genève, dont la souplesse de la mise en œuvre et le caractère volontaire militent fortement en faveur de la généralisation.

Le Chef de l'État du Sénégal, S. E. M. Abdoulaye Wade, initiateur du Fonds de

solidarité numérique et du Principe de Genève, a également proposé une formule pour atténuer les terribles chocs que font subir à nos fragiles économies les très fortes augmentations de prix du pétrole enregistrées depuis 2003. En permettant de mettre en évidence les profits réalisés par les compagnies pétrolières opérant en Afrique du fait des hausses vertigineuses des cours du brut ainsi que la surcharge subie par les pays africains importateurs de l'or noir, cette formule, plus connue sous le nom de « Wade Formula », constitue en soi une preuve du devoir de solidarité de celles-ci envers ces derniers.

Aujourd'hui, cinq ans après Monterrey, la réalisation du bien-être économique et social demeure toujours cet objectif éluif derrière lequel de nombreux pays membres de notre Organisation courent toujours. En effet, les Objectifs du Millénaire pour le développement apparaissent de plus en plus comme irréalisables, en Afrique notamment, et la pauvreté, elle, gagne du terrain, élargissant ainsi le fossé entre les nations.

C'est dire qu'aucune initiative ne doit, à ce stade crucial, être négligée si nous voulons garder encore l'espoir d'une mise en œuvre réussie du Consensus de Monterrey. C'est pour la raison que voilà que les pays du Groupe pilote sur les contributions de solidarité en faveur du développement, parmi lesquels le Sénégal, invitent solennellement l'ensemble des États Membres de notre Organisation à envisager d'appliquer les mécanismes novateurs de financement du développement, qu'ils ont identifiés et commencé à mettre en œuvre. »

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au chef de la délégation du Kenya, S. E. M. Zachary Muburi-Muita.

M. Muburi-Muita (Kenya) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous sais gré d'avoir organisé ce Dialogue de haut niveau sur le financement du développement. Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées par les représentants du Pakistan et du Bénin au nom du Groupe des 77 et de la Chine et du Groupe des États africains, respectivement. Conformément à la requête que vous avez faite hier, je présenterai une version abrégée de ma déclaration, dont le texte intégral a été remis au Secrétariat pour distribution.

Le Consensus de Monterrey définit le cadre conceptuel des efforts tendant à régler de façon globale et systématique les problèmes posés à tous les niveaux par le financement du développement. C'est pourquoi ma délégation prie instamment la communauté internationale, en particulier les pays développés, d'honorer les engagements pris afin d'entretenir l'esprit de Monterrey. Pour leur part, le Kenya et bien d'autres pays en développement ont, depuis la Conférence de Monterrey, engagé de vastes réformes dans divers domaines en vue de tenir leurs promesses.

Cependant, dans la mesure où le Kenya a peu de possibilités de rassembler des ressources nationales en faveur du développement, il a besoin que ses partenaires entreprennent rapidement de lui apporter l'aide promise.

Un grand nombre de pays, surtout africains, ne cessent de régresser depuis les années 90. Il faut donc prendre les mesures qui s'imposent pour inverser cette tendance négative et inquiétante. Il est désormais admis que le libre-échange a une influence déterminante sur l'essor des pays développés et de ceux en développement. C'est pourquoi nous plaidons en faveur d'un système commercial multilatéral juste, intégré, réglementé, transparent, non sélectif et équitable qui favorise le développement partout dans le monde.

La dette extérieure constitue un obstacle de taille à l'essor des pays en développement. Le Kenya n'a pas pu bénéficier d'un grand nombre d'initiatives, telles que l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) parce que sa dette est considérée comme supportable. Ce n'est pas réaliste. Il est primordial que, dans le cadre du dispositif de financement du développement, la communauté internationale crée des mécanismes qui permettent d'alléger plus rapidement la dette des pays en développement sans condition préalable.

Les institutions de Bretton-Woods ont toujours eu une fonction particulièrement importante dans le financement du développement des pays en difficulté. Depuis longtemps, les pays en développement demandent que le Fonds monétaire international et la Banque mondiale soient réformés de manière à mieux répondre à leurs besoins. Nous aimerions que notre appel collectif soit entendu et suivi d'effet.

Enfin, ma délégation compte sur le bon déroulement de l'examen du Consensus de Monterrey, prévu pour 2008.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Camillo Gonsalves, chef de la délégation de Saint-Vincent-et-les Grenadines.

M. Gonsalves (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Il y a cinq ans et demi, les dirigeants mondiaux se sont réunis à Monterrey et ont déclaré avec énergie :

« Notre objectif est d'éliminer la pauvreté, d'atteindre une croissance économique soutenue et de promouvoir le développement durable à mesure que nous progressons vers un système économique mondial véritablement ouvert à tous et équitable. » (*A/CONF.198/11, chap. I, résolution I, Annexe, Chap. I, par. 1*)

Aujourd'hui, Monsieur le Président, la question que vous nous avez posée revient à demander si nous avons traduit dans les faits ces nobles sentiments.

Avec un environnement marqué par des progrès inégaux dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, par la réduction de l'aide publique au développement (APD) et par des inégalités irréductibles au niveau mondial, il nous faut bien reconnaître qu'en dépit de quelques succès, nos progrès communs depuis Monterrey n'ont guère été encourageants.

Dans « financement du développement », le maître mot est bien développement. Le Consensus de Monterrey ne saurait être considéré comme un tour de passe-passe comptable, où les entrées passeraient d'une colonne budgétaire à l'autre, comme dans un vaste jeu de bonneteau de dimension internationale. Nous devons nous concentrer sur l'engagement que nous avons pris d'améliorer le sort des milliards de personnes qui, dans le monde, vivent dans une pauvreté écrasante et inimaginable.

Une telle approche, centrée sur l'être humain, permet de reconnaître qu'il n'y a pas de stratégie unique de développement. Nous devons renoncer aux stratégies de financement monolithiques, inflexibles et procédurières qui ont condamné tant d'initiatives à l'échec. Il serait tellement plus productif de verser les financements de manière efficace et souple plutôt que de se contenter d'accroître les sommes versées selon les modalités existantes. À Saint-Vincent-et-les Grenadines, par exemple, les agriculteurs qui cherchaient à bénéficier des financements généreusement accordés pour la diversification de l'agriculture se sont retrouvés désespérément englués

dans des formalités et des exigences imposées de l'extérieur qui sont tout simplement inapplicables dans le contexte national. Ces agriculteurs, qui sont les premières victimes des retombées de la mondialisation et des subventions agricoles iniques, sont perdus dans un monde de bureaucrates et ne sont pas près de percevoir l'aide au développement promise et tant attendue.

Les petits pays comme le nôtre auraient grand avantage à ce que les pays donateurs rationalisent leurs mécanismes de financement, de manière à ce que ceux-ci tiennent compte des avancées que nous réalisons en matière de démocratie, de lutte contre la corruption et de bonne gouvernance. Ils pourraient ainsi nous confier des sommes d'argent relativement faibles qui seraient consacrées à un ensemble de petits projets sans que nous ayons à affronter toutes ces lourdeurs bureaucratiques.

La plupart des pays à revenu intermédiaire et des petits États insulaires en développement n'ont pas eu droit à un nouveau départ à Monterrey. Nous sommes restés, comme toujours, au service peu enviable de deux maîtres exigeants, les créanciers étrangers, d'une part, pour qui seuls comptent le service de la dette et les compressions budgétaires, et nos populations nationales, d'autre part, qui ont d'urgence besoin de nouveaux investissements sociaux et d'infrastructure.

Les petits pays à revenu intermédiaire sont à tel point exclus de l'effort général d'allègement de la dette, que l'on peut s'interroger sur la sincérité des engagements pris à Monterrey. En fait, à part pour les pays pauvres les plus endettés, la situation est des plus frustrantes. En effet, l'on demande aux pays endettés, dont la dette fait justement obstacle à la stabilité et à la bonne gestion des affaires publiques, d'améliorer leur situation nationale, condition indispensable pour pouvoir bénéficier d'un allègement de la dette; d'un autre côté, l'on explique aux pays à revenu intermédiaire, qui sont souvent stables et bien gouvernés, que leur capacité, à peine supérieure, d'éviter le désastre économique les prive de cet allègement de la dette. Dès lors, les pays à revenu intermédiaire, qui rassemblent 41 % de la population pauvre de la planète, sont condamnés, tel Sisyphe, à traîner à jamais le boulet de leur dette.

Si une annulation générale de la dette est, dans l'absolu, impopulaire, je suis sûr que l'Assemblée n'est pas à court d'imagination et qu'elle est capable de concevoir les moyens permettant à une nation débitrice

de répondre à ses obligations envers les crédeurs en réaffectant, au plan national, les montants consacrés au service de la dette en faveur de projets de développement convenus mutuellement.

Saint-Vincent-et-les Grenadines déplorent une fois de plus l'imposition de barrières et l'octroi de subventions qui faussent le commerce et qui ne servent que les intérêts nationaux à court terme. Ces politiques sont de véritables investissements dans l'instabilité, l'agitation et le sous-développement et, comme nous avons pu le constater, pallier leurs répercussions et leurs manifestations à l'échelle mondiale nécessite bien plus que 0,7 % du produit national brut.

Dans ce contexte, Saint-Vincent-et-les Grenadines voudraient se faire l'écho de Horst Köhler, le Directeur général du Fonds monétaire international, qui déclarait au Conseil économique et social, en 2003, que « les économies avancées doivent respecter leurs engagements, et l'objectif des 0,7 % du produit national brut, fixé de longue date, reste, à mes yeux, le moyen de mettre concrètement à l'épreuve leur crédibilité. » Le Consensus de Monterrey doit être envisagé de manière globale, et le fait que certaines nations n'ont toujours pas fait de progrès tangibles vers la réalisation de ce modeste objectif vient démentir leur engagement à l'égard de ce processus.

Saint-Vincent-et-les Grenadines tiennent à faire observer que l'idée d'une aide publique au développement s'élevant à 0,7 % du produit national brut est apparue pour la première fois en 1969, soit bien avant les défis posés par les changements climatiques, le fossé numérique et les questions de développement spécifiques liées à l'après-guerre froide et à l'après-11 septembre. De fait, la question que nous devrions nous poser aujourd'hui est de savoir si ces 0,7 % suffisent et non s'il est possible ou non de les atteindre. Il est grand temps que ce devoir moral devienne juridiquement contraignant et automatique.

Le développement à Saint-Vincent-et-les Grenadines est fortement tributaire de l'aide publique au développement, des investissements étrangers et de la coopération technique et nous sommes très reconnaissants de l'assistance bilatérale que nous continuons de recevoir des pays d'Amérique du Nord, d'Europe, d'Amérique latine, des Caraïbes et d'Asie. Nous reconnaissons également le rôle indispensable joué par la coopération Sud-Sud dans la réalisation des nobles objectifs du Consensus de Monterrey. À cet égard, Saint-Vincent-et-les Grenadines remercient

Cuba et la République bolivarienne du Venezuela des initiatives qu'elles ont prises, malgré les critiques qu'elles avaient émises initialement à l'encontre du processus de Monterrey. Nous sommes également reconnaissants à la République de Chine à Taiwan, qui nous aide malgré le fait qu'elle continue d'être injustement exclue de notre Organisation. Tous ces pays se sont avérés des partenaires de développement déterminés et novateurs et, ce faisant, des citoyens du monde exemplaires.

Bob Marley, l'un des plus grands artistes de la civilisation caraïbe, aujourd'hui disparu, a constaté un jour qu'« une foule affamée était une foule en colère ». Le Consensus de Monterrey part du même principe et reconnaît que « la paix et le développement se renforcent mutuellement ». La reconnaissance de cette interdépendance entre la paix et le développement signifie qu'un meilleur développement passe par un meilleur système international de paix et de sécurité. En conséquence, nous considérons que l'élargissement et la démocratisation du Conseil de sécurité font partie intégrante d'un développement mondial de plus en plus crédible.

Pour terminer, nous voudrions rappeler les propos de notre Premier Ministre, M. Ralph Gonsalves, à Monterrey en 2002, lorsqu'il a supplié la Conférence de ne pas se transformer en « une danse du dragon où s'exprimerait, en toute bienséance, le plus fin langage diplomatique, alors que seuls quelques-uns seraient, en réalité, prêts à passer à l'action ». En d'autres termes, les paroles ne coûtent pas grand-chose et la route infernale du sous-développement est pavée de bonnes intentions. Cinq ans après Monterrey, tous les pays, développés ou en développement, doivent concrétiser leurs belles promesses d'intention.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Harold Landveld, chef de la délégation du Suriname.

M. Landveld (Suriname) (*parle en anglais*) : Au nom de S. E. M^{me} Lygia Kraag-Keteldijk, Ministre des affaires étrangères du Suriname, et de l'Ambassadeur Mac-Donald, je voudrais vous transmettre, Monsieur le Président, les remerciements de la République du Suriname, pour avoir organisé ce Dialogue qui marque une étape très importante dans la préparation de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, qui se tiendra à Doha (Qatar), l'année prochaine.

Tout d'abord, ma délégation voudrait s'associer à la déclaration prononcée par la Secrétaire d'État aux affaires économiques de la République islamique du Pakistan, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et souligner l'importance du Consensus de Monterrey, en sa qualité d'accord global énumérant les politiques nationales et internationales qu'il est nécessaire de mettre en place pour atteindre les objectifs de développement convenus par la communauté internationale.

Nous sommes fermement convaincus que l'Organisation des Nations Unies est la principale instance pour débattre de cette importante question, trouver les moyens de régler les problèmes économiques mondiaux en matière de développement et améliorer les conditions de vie des millions de personnes les plus pauvres de la planète. Bien que le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre et le suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement fasse état de quelques améliorations, il appelle également notre attention sur les problèmes qui restent encore sans solution. Ceux-ci sont notamment la distribution inégale des richesses, tant au plan national qu'international, comme le montre le fait que 70 % des flux de ressources privées destinées aux pays en développement sont absorbés par une douzaine de pays; l'augmentation de la pauvreté à l'échelle de la planète; l'apparition de nouvelles formes de protectionnisme et l'absence de progrès décisifs dans les négociations commerciales de Doha; le déclin actuel et projeté des niveaux d'aide publique au développement, qui, au plan international, se situent en-deçà de l'objectif fixé par les objectifs du Millénaire pour le développement; et l'accroissement rapide du montant total de la dette des pays en développement.

Si l'allègement de la dette peut avoir un impact positif sur le processus de développement, en même temps la vulnérabilité des pays à revenu intermédiaire augmente suite à un net passage de la dette publique vers la dette privée. Les efforts accomplis pour restructurer l'architecture financière internationale en réponse aux changements profonds de l'économie mondiale sont insuffisants.

Le Gouvernement surinamais reste déterminé à atteindre d'ici à 2015 les cibles énoncées dans la Déclaration du Millénaire qui constituent les principes directeurs de nos politiques et programmes en matière de développement.

Au cours des cinq dernières années, le Suriname a enregistré une croissance économique annuelle d'environ 5 % grâce à de nouveaux investissements dans le secteur minier, à la mise en œuvre de politiques macroéconomiques rigoureuses et à une coopération accrue avec les donateurs bilatéraux et multilatéraux.

La croissance économique de notre pays, comme c'est le cas de nombreux autres pays en développement, reste extrêmement vulnérable en raison de sa dépendance à l'égard d'un nombre limité de secteurs. Cette vulnérabilité est aggravée par le fait que le Suriname est un pays côtier de faible altitude et que la majorité de sa population se concentre dans la zone côtière où se situent la plupart des activités économiques, dont la pêche, l'agriculture et l'industrie. Il est donc incontestable que la montée du niveau des mers serait catastrophique pour notre pays et d'autres pays dans notre cas.

Il est donc important d'ajouter ce thème à l'ordre du jour de Doha en 2008 et de trouver des moyens innovants de financer l'adaptation et l'atténuation des changements climatiques, y compris le transfert de technologie.

Le Suriname reconnaît la contribution du secteur privé et de la société civile au développement et au financement du développement. Nous avons la fierté de rappeler que le Suriname a organisé le premier Forum mondial de la société civile sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) dans notre capitale, Paramaribo, du 2 au 4 mai 2007. Ce forum a été le fruit d'un partenariat réussi entre le Gouvernement surinamais, MDG Global Watch et les associations régionales pour l'ONU, la société civile, les organisations internationales dont les organes de l'ONU, l'Organisation des États américains, la Communauté des Caraïbes, l'Union européenne et plusieurs pays avec lesquels le Suriname entretient des relations bilatérales étroites.

Tournant notre attention vers la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey à Doha l'an prochain, nous nous souvenons que la promesse de développement née du Cycle de négociations commerciales de Doha n'a pas encore été tenue. Cette nouvelle route vers Doha nous offre à tous une occasion bienvenue de veiller à la mise en place de mécanismes pour concrétiser la promesse de mettre le développement au centre de l'agenda du commerce international. Il faut donc

s'attaquer aux difficultés exceptionnelles rencontrées par les petits États dans ce cadre, plus précisément en mettant l'accent sur le traitement spécial et différencié des économies les plus vulnérables parmi nous.

Pour terminer, je souhaiterais résumer quelques points essentiels qui aideront à aboutir à un développement rapide pour tous. Premièrement, il est temps d'introduire un mécanisme de suivi en vue d'évaluer la mise en œuvre du Consensus de Monterrey pour maintenir le cap. Deuxièmement, nous devons poursuivre nos efforts pour accroître l'efficacité de l'aide et explorer des moyens innovants de financement du développement. Troisièmement, nous devons renforcer les institutions financières internationales, car c'est une étape fondamentale dans la réforme de leur gouvernance, et donner aux pays en développement une voix et une représentation adéquates. Quatrièmement, nous devons soutenir activement les pays les plus pauvres dans leurs efforts d'intégration dans l'économie mondiale et dans les systèmes économiques mondiaux en les autorisant, pendant une période transitoire, à protéger leurs marchés face à la concurrence déloyale qui a une incidence sur leur développement et la sécurité alimentaire. Cinquièmement, l'an prochain à Doha, nous devons apporter un changement significatif au processus de développement en soutenant des initiatives innovantes de financement. Enfin, la coopération Sud-Sud, y compris la coopération triangulaire, doit être soutenue à condition qu'elle ne soit pas un simple complément de la coopération Nord-Sud.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à M. Hassan Ali Saleh, chef de la délégation du Liban.

M. Saleh (Liban) (*parle en anglais*): Ma délégation souhaite vous remercier, Monsieur le Président, pour votre direction du troisième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement. Nous sommes convaincus que sous votre habile direction, nous pourrions conclure nos travaux et faire quelques avancées sur le fond. Ma délégation s'associe à la déclaration faite par S. E. M^{me} Rabbani Khar, Ministre des affaires économique de la République islamique du Pakistan, au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Ce troisième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement revêt une importance particulière cette année car il vise à évaluer l'état de la

mise en œuvre du Consensus de Monterrey, à définir le cadre et les modalités de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, qui se tiendra à Doha, au Qatar, au cours du deuxième semestre de 2008; et à fournir des contributions importantes à la préparation de la conférence susmentionnée.

Nous attendons avec intérêt une révision importante de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey. À cet égard, le rapport du Secrétaire général (A/62/217) présente une image qui montre dans certains domaines des avancées considérables et dans d'autres, des progrès plus modestes, une stagnation voire un recul. Ceci devrait inspirer nos efforts pour mettre en œuvre avec une détermination accrue le Consensus de Monterrey. Cette image est ensuite précisée par certaines réalités de fait dont nous devons tenir compte et auxquelles nous devons essayer de faire face. Elles vont de la diminution de l'aide publique au développement (APD) à l'absence de progrès dans le cycle de négociations commerciales de Doha pour le développement au sein de l'Organisation mondiale du commerce.

Il faut prendre de mesures à différents niveaux. Au niveau national, il est nécessaire de poursuivre les réformes juridiques et réglementaires appropriées en vue de créer un environnement propice à l'activité économique privée. Ces réformes ne visent pas à nier le rôle que joue le secteur public dans le développement, mais une synergie constructive entre les deux pourrait encourager la croissance et le développement.

À cet égard, il est important d'élaborer un système financier national diversifié qui promeuve des services financiers capables de faciliter le financement d'investissements productifs, de fournir des microcrédits et des microfinancements; et de mettre l'accès à ces services à la portée de tous et faciliter la procédure d'accès. Les politiques macroéconomiques doivent aussi être orientées vers la création d'emplois. Au Liban, les services financiers sont avancés et il existe des programmes spécifiques pour octroyer des microcrédits et faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises au financement.

Au niveau international, plusieurs problèmes doivent être résolus. Premièrement, les flux d'investissement étranger direct (IED) vers les pays en développement ont atteint 400 milliards de dollars en

2006. Bien que ce chiffre soit encourageant, nous notons avec inquiétude que 70 % de ces flux étaient destinés à près de 12 pays en développement et allaient principalement vers le secteur des produits de base, particulièrement le pétrole.

La coopération Sud-Sud devient une source croissante d'IED. Cette coopération ne doit pas être considérée comme un substitut à la coopération Nord-Sud, mais plutôt comme un complément à celle-ci. Elle pourrait être accrue par une coopération triangulaire Sud-Sud-Nord, qui peut non seulement générer une augmentation des flux d'IED dans les pays en développement, mais conduire aussi à la diffusion des technologies. La communauté des migrants pourrait constituer une autre source d'IED dans leur propre pays d'origine, ce qui explique la nécessité de réduire les obstacles aux transferts de fonds.

Deuxièmement, le Cycle de Doha pour le développement représente une occasion de s'attaquer aux déséquilibres dans le système commercial multilatéral en fournissant aux exportations de produits finis, de biens et services en provenance des pays en développement une entrée et un accès accrus et véritables aux marchés. Nous sommes très préoccupés de noter l'apparition de nouvelles formes de protectionnisme et nous estimons que l'absence de progrès dans le Cycle de Doha pour le développement, de l'Organisation mondiale du commerce, affecte d'une manière ou d'une autre la croissance du commerce international et diminue sa capacité de devenir un moteur essentiel du développement.

Troisièmement, l'APD reste l'un des instruments les plus importants du financement des objectifs pour le développement convenus au niveau international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Nous sommes préoccupés par la diminution de l'aide publique au développement : alors qu'en 2005 elle s'élevait à 0,33 % du revenu national brut des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques, elle n'était plus que de 0,30 % en 2006. Selon nous, même si l'allègement de la dette, l'assistance technique et les secours d'urgence sont considérés comme relevant de l'aide publique au développement, ces mesures ne constituent pas réellement des ressources supplémentaires pour le développement. Il est assez manifeste qu'il faut d'urgence accroître les flux globaux d'aide publique au développement, hors allègement de la dette, assistance technique et secours d'urgence. Nous appelons les pays développés à accorder l'aide qu'ils se sont engagés à

verser et à faire des efforts véritables pour atteindre l'objectif de consacrer 0,7 % de leur produit national brut au titre d'aide publique au développement des pays en développement, ainsi que l'objectif de consacrer 0,15 à 0,2 % de leur produit national brut au titre d'aide publique au développement des pays les moins avancés.

Quatrièmement, la dette reste l'un des principaux facteurs qui entravent les efforts de développement de tout pays endetté, ce qui retarde la réalisation de ses objectifs en matière de développement. Les pays développés doivent recourir à des mesures radicales telles que l'allègement, la restructuration ou l'annulation de la dette pour permettre aux pays en développement de consacrer au développement les ressources financières ainsi économisées. À cet égard, nous considérons que l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale vont dans la bonne direction. Nous appelons les créanciers et les débiteurs à prévenir les situations d'endettement excessif ou à y remédier. Nous appelons les pays développés à prendre des mesures en vue d'alléger, d'annuler et de restructurer la dette des pays à revenu intermédiaire.

Cinquièmement, nous appuyons les efforts déployés actuellement pour mener à bien la réforme des institutions financières internationales. Nous considérons que le résultat final de ces efforts devrait être une augmentation appréciable du poids, de la participation et du droit de vote des pays en développement au sein des organes directeurs de ses institutions.

Sixièmement, il est particulièrement urgent de trouver de sources et nouvelles innovantes de financement du développement. Le Liban se félicite de toute initiative dans cette direction et estime que la mise à disposition de ressources financières adéquates donnerait à tous les pays en développement davantage de possibilités de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

Enfin, nous voudrions réaffirmer une fois encore notre détermination à promouvoir le dialogue sur la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et vous assurer, Monsieur le Président, de notre coopération et de notre appui.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Martin Belinga-Eboutou, chef de la délégation camerounaise.

M. Belinga-Eboutou (Cameroun) : À ce stade avancé de nos débats, où tout a été dit, bien dit, parfois excellemment, j'arrive, ma foi, bien tard. Ma délégation partage les préoccupations exprimées notamment quant à la nécessité de redoubler de volonté politique pour passer de la parole aux actes, pour remplir nos engagements souscrits au Sommet du Millénaire et à la Conférence de Monterrey. Ma délégation aurait donc pu renoncer à son tour de parole. Cependant, l'importance de ce débat, qui a enregistré un fort taux de participation, nous suggère quelques commentaires, que ma délégation souhaiterait partager avec les membres. Nous le ferons en situant le présent débat par rapport, d'une part, à l'Afrique et, d'autre part, à la raison d'être même de l'ONU. Nous ne ferons tout naturellement de respecter le calendrier que vous nous avez proposé, Monsieur le Président.

Tout d'abord, l'Afrique. L'Assemblée générale a examiné la semaine dernière le rapport du Secrétaire général (A/62/204) sur l'application des recommandations figurant dans le rapport de 1998 sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. En fait, le débat portait sur la mise en œuvre, par la communauté internationale, des engagements souscrits pour accompagner l'Afrique dans ses efforts de développement. Est-ce alors un hasard de calendrier, si, aujourd'hui, la même Assemblée générale parle de financement de développement? Nous voulons y voir, pour notre part, une heureuse coïncidence qui peut être un signe des temps. Nous fondons beaucoup d'espoir dans ce débat.

À ce stade, nous voulons redire notre gratitude à tous nos partenaires de développement, qui ont pris des engagements ou des décisions d'annuler la dette multilatérale et bilatérale des pays africains remplissant les conditions requises. Nous voulons également les remercier pour l'appui multiforme accordé à l'Afrique dans sa marche difficile et heurtée vers les objectifs du Millénaire pour le développement.

Mais beaucoup reste à faire pour respecter à la fois le calendrier et les objectifs fixés d'ici 2015 : éradication de la pauvreté, éradication de l'ignorance, éradication des grandes pandémies, notamment. Ceci explique et relève la pertinence des recommandations formulées en direction de nos partenaires par le Secrétaire général dans son rapport sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (A/62/203), dont nous reprendrons quelques-unes à notre compte.

L'absence de progrès dans les négociations commerciales multilatérales du Cycle de Doha reste un problème majeur pour l'Afrique. C'est pourquoi on attend de la communauté internationale une aide de niveau très élevé.

Les pays membres du Groupe des Huit devraient, d'urgence, accroître de façon substantielle leur aide à l'Afrique, s'ils veulent, comme ils s'y sont engagés, doubler cette aide d'ici 2010. Ils sont invités, dans le même ordre d'idées, à concevoir une série de mécanismes de financement novateurs pour compenser toute contraction de crédits budgétaires de base. Il conviendrait aussi de veiller à ce que les accords commerciaux multilatéraux, notamment les arrangements finals du Cycle de Doha, hiérarchisent les besoins de l'Afrique et incorporent des dispositions en matière de développement, qui soient adaptées aux besoins. L'initiative d'aide au commerce devrait aider les pays africains à mettre en œuvre divers arrangements commerciaux, notamment le Cycle de Doha et les accords de partenariat économique, en levant les nombreux obstacles auxquels les pays africains sont confrontés.

Notre deuxième commentaire est le suivant. Le présent débat renvoie au rêve des pères fondateurs de notre Organisation, rêve réaffirmé avec solennité au Sommet du Millénaire, à savoir construire un monde de paix, parce que de prospérité. Le préambule de la Charte, est particulièrement éloquent à cet égard; il dit :

« Nous, peuples des Nations Unies, résolus ... à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande et, à ces fins, ... à recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples, avons décidé d'associer nos efforts. »

Ce rappel donne une tonalité toute particulière à notre débat; ce débat il touche à la paix, laquelle est gravement menacée de nos jours par la pauvreté et la misère. Les engagements que nous avons pris à Monterrey, qui portent sur le financement du développement, concernent en fait le financement de la paix. Il faut donc y tenir et les tenir. Nous en avons les moyens. Faisons preuve tout simplement de volonté politique et de solidarité.

Comme l'a rappelé le 23 octobre 2007 le Président Paul Biya,

« Cette solidarité ne doit pas se limiter à l'expression de bonnes intentions, à des catalogues de résolutions ou d'engagements individuels et collectifs dont la mise en œuvre est sans cesse différée. Elle doit être effective, se traduire par des actes et des faits significatifs à même de répondre aux besoins et aux attentes des pays du Sud qui sont encore, nous le savons, énormes. »

Nous n'avons pas le choix. Le gâchis des richesses, l'aggravation et l'accentuation des asymétries ne sauraient plus être tolérés. Ce sont autant de menaces, non seulement pour le rythme du développement et la stabilité des institutions, mais aussi, et surtout, pour notre survie à nous tous.

Quel avenir de paix, quel avenir de sécurité ou de prospérité dans un monde où 20 % de la population possède 85 % des biens de toute sorte alors que l'immense majorité des individus manque des biens les plus essentiels? Comment un monde qui compte plus d'un milliard d'analphabètes, le plus souvent exploités, vivant dans des conditions d'extrême pauvreté et dans l'incapacité de participer à quoi que ce soit, comment un tel monde peut-il aspirer à la démocratie?

Le XXI^e siècle sera le siècle du partage ou ne sera pas. Il est donc pressant, il est vital que les États et les hommes de notre temps se convainquent de la nécessité du partage : partage de la richesse pour que nous vivions tous décemment; partage des savoirs pour favoriser un développement endogène. C'est en parfaite conscience de ce que le XXI^e siècle sera celui du partage qu'au Sommet du Millénaire, le Président de la République du Cameroun, S. E. M. Paul Biya a plaidé en faveur de l'éthique dans les relations entre nations, en faveur d'une éthique de la mondialisation qui placerait l'homme au centre de toutes nos politiques.

Cette proposition, reprise avec force à la trente-quatrième session de la Conférence générale de l'UNESCO, appelle un contrat de réelle solidarité et s'appuie sur lui. Un tel contrat permettra de se consacrer, en priorité et de toute urgence, à l'élimination de la pauvreté, de la marginalisation et de l'exclusion qui semblent caractériser notre monde. Il s'agit d'aider tous les pays, comme nous l'avons dit plus haut, à acquérir les savoirs et les technologies nécessaires. Ceux qui souffrent ou qui sont particulièrement défavorisés méritent une aide de la part des privilégiés. C'est ce qu'ont affirmé les chefs

d'État dans la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2). Puisseons-nous ne jamais l'oublier. Alors, habités par l'éthique de solidarité partagée, mettons en œuvre, sans plus tarder, tous nos engagements, toutes les promesses que nous avons faites du Sommet du Millénaire à la Conférence de Monterrey.

Il nous faut investir dans le développement, donc dans la paix. Comme l'a dit le Secrétaire général, la paix est l'enfant du développement. Les causes du non-développement, donc des conflits et de la guerre, nous les connaissons; les ingrédients du développement pour la paix, nous les connaissons également. Rappelons-nous ce que nous dit le poète Saadi : « Celui qui apprend les règles de la sagesse, sans y conformer sa vie, est semblable à un homme qui labourerait son champ et ne le sèmerait jamais ». Il n'est jamais trop tard pour semer.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Rizad Mansour, chef de la délégation observatrice de la Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Lors du débat tenu au début de la soixante deuxième session de l'Assemblée générale, Monsieur le Président, le Président Abbas vous a présenté les félicitations de la Palestine pour votre élection à la haute fonction de Président de l'Assemblée générale (voir A/62/PV.10). Puisque c'est la première fois que je m'exprime devant vous, j'aimerais à mon tour vous féliciter personnellement et vous dire combien je suis heureux de vous voir assumer cette fonction.

(*l'orateur poursuit en arabe*)

C'est un plaisir pour moi de prendre la parole devant l'Assemblée générale sur une question extrêmement importante pour nous tous. Nous appuyons la déclaration faite par le représentant du Pakistan au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

La région du Moyen-Orient, comme les autres pays du monde, notamment les pays en développement, fait face à des problèmes et à des difficultés en matière de développement. Les pays de notre région savent que les objectifs du Millénaire pour le développement adoptés en 2000 sont intimement liés au processus du Consensus de Monterrey : le financement du développement est crucial pour sortir les pays de la misère. Malgré son importance sur les plans géopolitique et économique, la région du Moyen-Orient continue de se heurter à des problèmes supplémentaires, notamment l'occupation, qui dure

depuis plus de 40 ans, et qui a énormément contribué à l'instabilité de la région et à saper son développement. Les observateurs et les experts s'accordent à reconnaître que l'instabilité est la cause principale des résultats économiques médiocres de la région et de son manque d'intégration dans l'économie internationale.

La Palestine occupe une place importante dans cette région. Au fil des ans, elle est devenue l'un des principaux bénéficiaires de l'aide internationale. Grâce à la motivation du peuple palestinien et à l'aide de la communauté internationale, nous avons mené à bien au fil des ans de nombreuses réalisations et réformes dans le domaine économique. La Palestine a fait des progrès importants vers la réforme économique et politique et s'est fixé pour objectif d'instaurer un système financier solide, transparent et ouvert. Le but global est de donner à notre peuple un système de gouvernance en harmonie avec les systèmes internationaux, droit absolu qu'il partage avec tous les autres peuples du monde.

Pourtant, malgré les nombreux progrès réalisés avec l'aide et l'appui des donateurs, la situation humanitaire et économique du peuple palestinien reste désolante. Dans les territoires palestiniens occupés, Israël, puissance occupante, continue à contrecarrer les efforts de développement par des mesures arbitraires qui, ces dernières années, ont rendu quasiment impossible tout progrès économique ou toute stabilité financière. Ces sept dernières années, par ces pratiques illicites qui enfreignent le droit international et le droit international humanitaire, Israël a détruit la plupart des infrastructures, institutions et installations mises en place en Palestine occupée grâce à la générosité des pays donateurs après la signature de la Déclaration de principes en 1993. La situation actuelle a tout d'une catastrophe humanitaire. Au lieu de consacrer son énergie au développement et à bâtir un avenir meilleur, le peuple palestinien a été contraint, du fait de la poursuite de l'agression militaire israélienne et du blocus économique imposé par Israël, de dépendre entièrement de l'aide humanitaire.

Il a été réaffirmé à la Conférence de Monterrey que le développement est une responsabilité partagée de la communauté internationale. Les dirigeants du monde entier sont convenus de prendre des mesures précises dans un certain nombre de domaines pour appuyer les partenariats internationaux en faveur du développement. Le peuple palestinien, qui vit sous le joug de l'occupation, juge la question prioritaire, car il en va de sa survie.

Pourtant, la situation économique et financière s'est détériorée rapidement. Depuis les élections législatives de janvier 2006, nous avons enduré les formes de châtement les plus atroces. Comme l'a dit M^{me} Karen Koning AbuZayd, Commissaire générale de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, paradoxalement, il y a une contradiction entre la détermination de la communauté internationale à éliminer la pauvreté et l'imposition d'un régime des plus atroces pour punir le peuple palestinien. M. John Dugard, Rapporteur spécial du Conseil des droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés, a dit à ce propos que c'est la première fois qu'un peuple occupé est traité de cette façon. Le châtement, c'est notamment qu'Israël retient les droits et les revenus fiscaux qu'il prélève au nom des Palestiniens et qui constituent la moitié environ du budget palestinien. De plus, le blocus économique et commercial contre notre peuple est renforcé par l'imposition de restrictions bancaires aux transferts de fonds, y compris ceux effectués au titre de l'aide des pays donateurs. Ces mesures ont aggravé la crise humanitaire et économique en Palestine.

Au cours du troisième trimestre de 2006, le produit national brut (PNB) a enregistré une diminution d'environ 8 % par rapport à la même période en 2005. Les taux de chômage et de pauvreté continuent d'augmenter et se situent aujourd'hui à quelque 64 % et 30 %, respectivement. Bien que les pays donateurs aient promis de reprendre l'aide et qu'Israël ait fait part de son intention de transférer une partie des recettes fiscales qu'il détient illégalement, la situation humanitaire ne s'est pas améliorée de manière tangible à cause de la poursuite de l'occupation et des violations, et du refus d'Israël de transférer à l'Autorité palestinienne toutes les taxes qu'il détient illégalement.

Le Consensus de Monterrey a défini le commerce comme un moteur du développement et, dans bien des cas, il constitue la ressource extérieure la plus importante pour financer le développement. Mais ce moteur du développement continue de tomber en panne à cause de l'embargo économique asphyxiant imposé par Israël et parce que notre accès aux marchés est entravé pendant de longues périodes, ce qui rend les échanges commerciaux impossibles. Un rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement affirme que les possibilités de commerce dans le territoire palestinien sont faibles à

cause des restrictions internes et externes imposées par Israël. Tous les indicateurs économiques en Palestine accusent une baisse. Au cours des cinq dernières années, l'économie palestinienne a perdu 8,4 milliards de dollars en recettes, ce qui équivaut à plus du double du volume de l'économie actuelle. Les Palestiniens sont de plus en plus tributaires des importations israéliennes. Le niveau actuel de production ne représente que deux tiers de la production locale de 1998. Le déficit commercial a ainsi atteint quelque 2 milliards de dollars en 2006. Il convient de considérer la situation au-delà des chiffres : il s'agit d'une réalité vécue quotidiennement, qui a une influence directe sur la vie de centaines de milliers de Palestiniens. Cette réalité menace nos moyens d'existence et notre vie, ainsi que notre avenir et celui de nos enfants.

L'occupation et les pratiques illégales d'Israël en Palestine ont fait cesser toutes les activités couvertes par les six domaines sur lesquels porte le Consensus de Monterrey, sapant toute possibilité de parvenir à un développement économique tangible quel qu'il soit. Le défi que représente le développement, nous l'avons dit à Monterrey, est un défi mondial. Il englobe la réalisation des OMD pour tous les peuples du monde sans exception. Le peuple palestinien, soumis à l'occupation depuis plus de 40 ans, a le droit de jouir du développement comme tous les autres peuples du monde, et de jouer le rôle légitime qu'il n'a guère pu jouer, absent qu'il était de la scène mondiale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Fernando Valenzuela, Chef de la délégation observatrice de la Communauté européenne.

M. Valenzuela (Communauté européenne) (*parle en anglais*) : Au cours de ce débat, l'Assemblée a entendu la déclaration de la présidence de l'Union européenne (UE). Naturellement, la Commission européenne s'associe pleinement à la déclaration de l'UE.

Je m'adresse aujourd'hui à l'Assemblée pour approfondir et souligner certains aspects importants du financement du programme de développement. Je voudrais insister sur trois questions en particulier : d'abord, l'importance d'amplifier l'aide; deuxièmement, la nécessité de la rendre plus efficace, notamment en améliorant sa prévisibilité et ses modalités; et, troisièmement, l'impact du commerce sur le développement.

L'année 2008 sera cruciale pour le développement. Elle mettra à l'épreuve la crédibilité de la communauté internationale et notre partenariat mondial. Lors du troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, tenu à Accra, nous nous emploierons à promouvoir l'efficacité de l'aide. À la Conférence internationale de suivi qui se tiendra à Doha, nous étudierons attentivement la mise en œuvre du Consensus de Monterrey. Et nous espérons, toujours à Doha, voir de nouveaux progrès dans les négociations commerciales internationales.

L'éradication de la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) restent au cœur du programme de travail de l'Union européenne. Afin d'atteindre ces objectifs, il nous faut fournir une aide plus importante et de meilleure qualité, et pouvoir le faire plus vite, tout en veillant à ce que les pays partenaires procèdent à des réformes institutionnelles et structurelles.

L'action entreprise par l'Europe pour augmenter l'aide se fonde sur le Consensus européen sur le développement, qui définit à l'échelon de l'Union européenne des valeurs, des principes, des méthodes et des objectifs communs visant à faciliter l'éradication de la pauvreté. Ce Consensus a entraîné des changements dans la manière dont nous fournissons notre aide et dont nous coopérons au niveau international.

Sur la base de l'engagement de l'UE à augmenter l'aide publique au développement (APD), faire davantage signifie pour l'UE atteindre l'objectif d'allouer 0,7 % du PNB à l'aide publique au développement d'ici 2015. Nous sommes en passe d'atteindre cet objectif. L'aide octroyée par l'UE a atteint un niveau record de 48 milliards d'euros – 67 milliard de dollars – en 2006, à l'encontre de la tendance mondiale de l'APD en 2006, et poursuit sa croissance, même en excluant l'allègement de la dette.

Nous travaillons actuellement à atteindre la prochaine cible intermédiaire de l'UE, qui consiste à affecter 0,56 % du revenu national brut (RNB) à l'APD d'ici 2010. Si cette tendance se poursuit, l'aide européenne représentera 70 % de l'aide mondiale accordée en 2010. C'est pour cette raison que nous lançons un appel à l'ensemble de la communauté des donateurs pour qu'elle honore ses engagements et qu'elle continue d'augmenter le volume de l'aide pour atteindre la cible de 0,7 % d'ici 2015.

Au niveau national, dans nos pays partenaires, notre détermination à faire plus et mieux signifie aller au-delà de l'augmentation nécessaire des ressources, notamment en Afrique subsaharienne. Une augmentation des ressources n'entraînera pas les résultats escomptés si nous n'examinons pas de manière approfondie la manière dont ces ressources sont utilisées.

À notre sens, il existe trois façons d'améliorer la situation. D'abord, nous devons donner un contenu concret à la notion de complémentarité de l'aide. L'Union européenne a adopté un Code de conduite de l'UE sur la complémentarité et la division du travail dans la politique de développement, qui vise à éviter une fragmentation excessive de l'aide aux échelons mondial, national et sectoriel et à améliorer son efficacité. Nous espérons que les donateurs bilatéraux, la Banque mondiale et l'ONU s'intéresseront de près à ce Code de conduite. Il importe également que nos partenaires les pays en développement comprennent que la division du travail entre les donateurs servira en particulier les intérêts des pays bénéficiaires, en leur offrant une aide mieux gérée à un moindre coût administratif, une aide mieux ciblée dans le contexte de son augmentation, et une aide moins irrégulière. Cela ne suppose nullement que l'on diminue le volume de l'aide.

En deuxième lieu, nous devons réexaminer la manière dont nous fournissons notre aide. La multiplication constante des projets restreindrait énormément les avantages du processus d'amplification de l'aide. La Commission européenne est persuadée qu'il est essentiel, dans la mesure du possible, de faire un meilleur usage de l'appui budgétaire. L'appui budgétaire constitue la modalité de l'aide qui se prête le mieux au contrôle national.

En troisième lieu, il nous faut rendre l'aide véritablement plus prévisible. Nos pays partenaires ont besoin d'une aide stable et de perspectives à plus long terme concernant les flux d'aide à venir, afin de mieux planifier les dépenses publiques liées aux OMD. S'agissant d'améliorer la prévisibilité de notre aide, la Commission européenne a établi le Contrat OMD, en consultation avec les États membres de l'UE, en tant qu'appui budgétaire plus prévisible et à plus long terme. Le Contrat OMD concerne les pays performants, qui sont parvenus à bien mettre en œuvre l'appui budgétaire et qui se montrent déterminés à réaliser les OMD et assurer leur suivi. Cette forme d'appui budgétaire pourrait couvrir une période de six ans et

offrir un niveau minimal garanti d'appui dans un cadre fort de contrôle de la performance et des résultats. Nous espérons que le Contrat OMD représentera plus de la moitié de l'appui budgétaire total que nous octroyons aux pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, prélevé sur le dixième Fonds européen de développement. Nous pensons que cette approche assurera aux gouvernements partenaires un plus haut degré de prévisibilité et les aidera ainsi à élaborer des stratégies à plus long terme et des programmes de dépenses avec une confiance accrue, leur permettant d'accomplir des progrès plus rapides dans la réalisation des OMD. Mais nous reconnaissons aussi que l'efficacité du Contrat relatif aux objectifs du Millénaire pour le développement sera renforcée s'il est en phase avec d'autres fournisseurs d'appui budgétaire. Nous demeurons donc résolus à faire en sorte ce que ce Contrat soit mis en œuvre conformément aux processus d'harmonisation en vigueur dans chaque pays.

Le commerce est un puissant moteur de croissance économique, et les pays comptent beaucoup sur lui pour lutter contre la pauvreté. Même si le commerce ne peut à lui tout seul régler les problèmes de développement, l'ouverture au commerce et le renforcement des capacités en matière d'offre sont des composantes importantes de toute stratégie de développement cohérente. Pour que le commerce serve de moteur à la croissance, il convient de remplir un certain nombre de conditions. Premièrement, l'accès aux marchés d'exportation doit être suffisant. Deuxièmement, il importe que la politique commerciale encourage la concurrence. Le rôle du commerce dans le développement est donc quelque chose qui concerne à la fois les pays développés et les pays en développement. C'est pourquoi nous avons tous un intérêt commun à ce que les négociations de Doha portent fruit.

La bonne nouvelle est que les négociations de Doha ont enregistré plus de progrès qu'on ne pense. Des résultats équilibrés, équitables et axés sur le développement peuvent améliorer les perspectives de croissance économique et de développement et contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les membres doivent donc saisir la dernière occasion qui se présente à eux de convenir de modalités pour parvenir à un accord à Doha. Dans cette optique, il est absolument vital que tous les membres clefs fassent montre d'un esprit

constructif et de compromis et d'une volonté sincère de parvenir à un accord équilibré d'ici à la fin de l'année.

L'Union européenne fait tout ce qui est en son pouvoir pour maintenir cette dynamique. Par exemple, nous avons fait preuve d'une réelle souplesse pour garantir l'accès aux marchés agricoles. De même, les grandes économies émergentes doivent tout mettre en œuvre pour tenir leurs promesses. C'est pourquoi l'Union européenne leur demande de renforcer la confiance dans ces négociations en montrant clairement qu'elles sont disposées à y participer sur la base des textes sur lesquels négocient les Présidents de l'Organisation mondiale du commerce.

Nous devons de toute évidence veiller à ce que le cycle de négociations de Doha honore ses promesses en matière de développement. L'Union européenne continuera de veiller à ce que les questions de développement, comme l'Initiative d'aide au commerce, l'accès en franchise et hors contingentement et les mesures visant à combattre l'érosion des traitements préférentiels, soient correctement prises en compte.

La Commission européenne estime que le Consensus de Monterrey est une réalisation clef de la communauté internationale. À Monterrey, nous avons pris des engagements importants concernant le financement du développement et nous avons créé un partenariat mondial pour le développement. Le Consensus a indiqué clairement que ce partenariat était nécessaire pour éliminer la pauvreté et réaliser des progrès réels dans les pays en développement vers la tenue des engagements et la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international. Il est évident que sans ce partenariat mondial et sans une responsabilité mutuelle, nos efforts ne porteront probablement pas fruit.

La Commission européenne et l'Union européenne jouent activement leurs rôles dans ce partenariat mondial, et nous nous réjouissons de travailler étroitement avec nos partenaires pendant cette session de l'Assemblée générale et lors de l'examen de suivi de la mise en œuvre de Monterrey qui aura lieu à Doha l'année prochaine.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 57/32 de l'Assemblée générale, en date du 19 novembre 2002, je donne la parole à S. E. M^{me} Anda Filip, Observatrice de l'Union interparlementaire.

M^{me} Filip (Union interparlementaire) (*parle en anglais*) : Je vais présenter succinctement les grandes lignes d'une intervention préparée par M. François de Donnea, de la Belgique, rapporteur sur l'aide au développement de l'Union interparlementaire (UIP). Il était à New York pendant la durée de la réunion de haut niveau, mais il a dû repartir dans la capitale de son pays la nuit dernière.

L'aide publique au développement (APD) est une composante clef du Consensus de Monterrey, et elle demeure l'une des préoccupations principales de l'Union interparlementaire. Il s'agit d'un domaine où les parlementaires peuvent apporter une contribution directe, notamment par le biais du processus budgétaire. Pour attirer l'attention sur les nombreux problèmes que rencontre la gestion de l'APD, un rapport a été présenté récemment à la Commission permanente des finances, du développement durable et du commerce de l'Union interparlementaire, en vue de vastes consultations avec parlements qui sont membres de l'UIP. Ces consultations déboucheront sur une résolution politique relative à l'aide étrangère qui sera adoptée à la 118^e assemblée de l'Union interparlementaire, laquelle se tiendra au Cap (Afrique du Sud) en avril 2008.

Il est largement reconnu que l'un des problèmes les plus importants concernant la gestion de l'aide publique au développement a trait à la faiblesse du contrôle national, qui est la cause d'une inadéquation constante entre la répartition de l'aide et les priorités des pays, et donc des mauvais résultats sur le terrain. Nous parviendrons à un meilleur contrôle du processus d'aide publique au développement en faisant participer plus activement les parlements. Cela donnera également plus de poids à un plaidoyer raisonné en faveur d'augmentations futures de l'aide publique au développement, ce qui sera d'importance cruciale étant donné que les flux d'APD prennent de plus en plus la forme d'une aide au financement du budget.

Pour améliorer le contrôle de l'aide publique au développement au niveau parlementaire, il convient de remplir au moins deux conditions : conduire un examen plus régulier et approfondi et procéder à un échange d'informations entre les pouvoirs exécutif et législatif, mais il faut aussi que les membres du parlement comprennent mieux le fonctionnement réel de l'APD. Il faut dire, pour être franc, que trop de parlements, en particulier dans les pays en développement, ne disposent pas des compétences leur permettant de s'acquitter pleinement de leurs fonctions

ou n'ont pas encore maîtrisé totalement les subtilités techniques du système de l'APD. Aussi lançons-nous un appel à tous les organismes donateurs afin qu'ils attachent une attention particulière aux besoins des parlements dans les pays en développement et affectent plus de fonds au renforcement des compétences parlementaires.

Je voudrais dire à cet égard que les événements récents intervenus dans le contexte de la création récente du Forum pour la coopération en matière de développement, du Conseil économique et social, indiquent que la nécessité d'associer les parlements au processus de renforcement de l'efficacité de l'aide commence à gagner du terrain. L'Union interparlementaire a été invitée à participer à la première consultation de fond sur le Forum, qui s'est tenue à Vienne en mai dernier, et a également participé au lancement officiel du Forum en juillet à Genève. Plus important encore, nous travaillerons avec le secrétariat du Forum à organiser le volet parlementaire du forum tripartite des parties prenantes, y compris la société civile et les représentants du secteur privé, en mai prochain. Nous sommes convaincus de l'importance de cette activité.

Je vais mettre fin à mes observations ici pour gagner du temps. Le texte complet de la déclaration a été distribué dans la salle de conférence, et nous espérons vivement que les membres pourront jeter un regard sur le texte complet.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur inscrit dans le débat sur le Dialogue de haut niveau. Je vais maintenant faire mes observations finales.

Je voudrais dire ma gratitude à toutes les délégations – il y en a plus de 90 – qui ont participé à notre Dialogue de haut niveau. Leur participation active aux séances plénières, ainsi qu'aux tables rondes, a considérablement contribué au succès de la réunion. La conduite de cette réunion a bénéficié du succès du débat général de la soixante-deuxième session. Je me félicite vivement de ce que les États Membres se soient montrés à la hauteur de la tâche qui consiste à revitaliser l'Assemblée en s'engageant dans un véritable dialogue interactif, dans un esprit de consensus et de coopération internationale.

Les participants ont proposé une multitude d'idées, de nouvelles initiatives et recommandations qui ont enrichi le débat politique, dont nous pouvons nous inspirer pour la conférence sur le financement du

développement qui aura lieu à Doha. Je suis encouragé par la participation active et les contributions des parties institutionnelles les plus importantes, des organisations intergouvernementales, des autres institutions internationales de développement, du secteur privé et de la société civile. L'engagement de tous les partenaires est également essentiel sur la voie de Doha. Je suis convaincu que l'esprit qui a imprégné nos débats au cours du Dialogue de haut niveau laisse présager de fructueux résultats à Doha.

Compte tenu des limitations de temps et de la richesse des débats politiques ces derniers jours, il ne conviendrait pas que je tente de résumer les diverses questions de fond qui ont été soulevées. Je vais plutôt présenter un résumé dans les semaines à venir. Permettez-moi, toutefois, de faire quelques brèves observations sur certaines questions clefs afin de mettre en lumière la richesse du dialogue qui a eu lieu.

De nombreux représentants ont fait part de leur préoccupation face aux inégalités économiques croissantes, non seulement entre pays, mais également à l'intérieur de chaque pays, dans le contexte de la mondialisation et compte tenu notamment de l'instabilité actuelle des marchés financiers mondiaux. Au plan interne, selon plusieurs orateurs, il est crucial d'augmenter les recettes fiscales et de créer des systèmes fiscaux plus redistributifs. Cela aiderait non seulement à réduire les disparités, mais aussi à accroître les dépenses publiques en matière de services et d'infrastructure de base. Dans le même esprit, une bonne gouvernance nationale, des mécanismes réglementaires efficaces et transparents ainsi que l'état de droit ont été mentionnés par de nombreux participants comme essentiels dans la perspective du financement du développement.

Pour un grand nombre de représentants, les tendances actuelles de l'investissement étranger direct (IED) dans les pays en développement sont très encourageantes. Pourtant, il reste un défi majeur : comment promouvoir l'IED dans les pays à faible revenu, ou ceux dont la gouvernance est moins stable, en vue de stimuler l'activité économique productive. Les délégations ont été nombreuses à souligner l'importance critique de réaliser des progrès décisifs dans le cycle actuel de négociations commerciales multilatérales afin d'accélérer sur la voie du développement et de la réduction de la pauvreté.

Beaucoup de participants ont réaffirmé la nécessité d'atteindre l'objectif fixé par l'ONU de 0,7 %

en matière d'aide publique au développement et de remplir nos engagements d'accroître l'aide, notamment en Afrique, pour maintenir la crédibilité générale du Consensus de Monterrey et comme prérequis essentiel pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. À cet égard, de nombreux orateurs ont appuyé l'idée de continuer à chercher des sources innovantes de financement.

Selon plusieurs participants, on a beaucoup fait pour alléger la dette, mais la viabilité de celle-ci à long terme reste une question politique centrale pour un certain nombre de pays en développement, en particulier les moins avancés.

Nombre de participants ont dit une nouvelle fois la nécessité de faire mieux entendre la voix et d'accroître la participation des pays en développement dans la prise de décisions économiques à l'échelle internationale. Enfin, les participants ont insisté sur le fait que l'adaptation aux changements climatiques était une question nouvelle qui devait être liée au processus de financement du développement.

L'Assemblée générale entamera bientôt des consultations sur un projet de résolution de procédure visant à énoncer les modalités de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement qui doit se tenir à Doha, en 2008. Après des consultations officieuses avec les États Membres et

les grands groupes, je suis arrivé à la conclusion que les personnes les mieux placées pour conduire efficacement ce processus sont les facilitateurs que j'ai nommés au début de la soixante-deuxième session : S. E. l'Ambassadeur Maged Abdelaziz, Représentant permanent de l'Égypte, et S. E. l'Ambassadeur Johan Løvald, Représentant permanent de la Norvège.

Dans l'esprit de Monterrey, j'encourage tous les États Membres à apporter leur plein appui et leur coopération sans réserve aux facilitateurs dans le cadre de leurs efforts pour parvenir à un accord sur le projet de résolution de manière ouverte, transparente et inclusive, et le soumettre à l'Assemblée avant la fin de la partie principale de la présente session.

Une fois que nous serons convenus des modalités de la Conférence de Doha, nous pourrons passer aux discussions de fond sur les six chapitres du Consensus de Monterrey et les autres questions importantes au début de la nouvelle année.

Je déclare clos le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement.

L'Assemblée générale a ainsi achevé le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement et la phase actuelle de son examen du point 53 b) de l'ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 45.